

PUBLIÉ LE 14/01/2026 - MIS À JOUR LE 20/02/2026

Arrêt de commercialisation du Minirin 2,5 µg/dose, solution pour pulvérisation nasale

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

L'ANSM a été informée par le laboratoire Ferring de l'arrêt de commercialisation dans le monde entier du Minirin 2,5 µg/dose (solution pour pulvérisation nasale) à partir du 31 mai 2026. Les médecins doivent anticiper cette échéance et adapter le traitement des patients concernés, en prescrivant une alternative thérapeutique appropriée. Nous invitons les patients à consulter leur médecin à cette fin.

Ce médicament, utilisé dans le traitement du diabète insipide, est importé de Norvège depuis mars 2021 suite à l'arrêt de commercialisation de Minirin 0,1 mg/ml. Le laboratoire a décidé d'arrêter sa commercialisation par mesure de précaution et en raison du retour sur le marché d'une alternative avec le même mode d'administration et un dosage compatible.

Les importations de Minirin 2,5 µg/dose cesseront à compter du 31 mai 2026.

En effet, Minirin 2,5 µg/dose contient du chlorobutanol, un agent stabilisant. Administré en trop grande quantité, celui-ci peut entraîner des troubles du rythme cardiaque ou avoir des effets reprotoxiques. À ce jour, dans le cas d'une utilisation par voie nasale, ces risques ne sont pas avérés dans les posologies habituelles.

Des alternatives sans chlorobutanol existent, mais dans des présentations différentes et à des dosages non équivalents. Nous invitons les médecins à revoir leurs patients d'ici mai 2026 afin de leur prescrire une alternative adaptée.

Informations pour les patients

- Nous vous invitons à consulter votre médecin d'ici mai 2026 afin qu'il adapte votre traitement.
- N'arrêtez pas de vous-même sans avis médical, cela pourrait entraîner des risques graves pour votre santé.
- Si vous ressentez des effets indésirables après avoir commencé votre nouveau traitement, prenez conseil auprès de votre pharmacien et consultez votre médecin. Celui-ci pourra ajuster le traitement en conséquence. Il est important de signaler tout effet indésirable, notamment s'il n'est pas cité dans la notice ou s'il est particulièrement intense.

Information pour les médecins

Si certains de vos patients sont actuellement traités par Minirin 2,5 µg/dose, nous vous invitons à anticiper une adaptation de leur traitement d'ici mai 2026 et à leur prescrire une alternative adaptée, afin d'éviter toute rupture de traitement.

Téléchargez le courrier du laboratoire Ferring destiné aux professionnels de santé

ARRÊT DE COMMERCIALISATION

PUBLIÉ LE 20/02/2026

Minirin 2,5 µg/dose, solution pour pulvérisation nasale – [desmopressine]